

PROCÉDURE DE DÉMÉNAGEMENT

Parents d'élèves, vous déménagez en vue de la prochaine rentrée.

Vous êtes priés de :

1. Informer le chef d'établissement par écrit (courrier papier ou électronique) en précisant :
 - L'identité et la classe de l'élève concerné,
 - Votre nouvelle adresse,
 - L'établissement d'accueil envisagé.
2. Vous rendre sur le site du rectorat, onglet collèges,
 - Cliquer sur l'application DSINC en bas de page,
 - Compléter le formulaire de saisie en ligne,
 - L'imprimer et le signer,
 - Adresser les pièces justificatives demandées au rectorat.

L'établissement d'accueil vous sera notifié directement par les services du rectorat.

Pour procéder à l'inscription de votre enfant, vous devez récupérer auprès de nous, un exéat.